

ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

Nous soussignés Mme Wolszczak Geneviève et M. Wolszczak Fabien gérants du GAEC WOLSZCZAK dont le siège est à Sainte Christie (32390) au lieu-dit Empelagnet, identifié au SIREN sous le numéro 351 172 507

Propriétaire des terrains cadastrés sous la désignation suivante :

Commune	Section	N°parcelle	Lieu-dit	Contenance
ROQUELAURE	G	38	AU LONGARD	35 990 m ²
ROQUELAURE	G	59	AU LONGARD	7 219 m ²
ROQUELAURE	G	61	AU LONGARD	14 624 m ²

Soit une contenance cadastrale totale de : 57 833m²

Autorisons, dans les termes et conditions de la Promesse unilatérale de Bail Emphytéotique en date du 30/12/2019 (la « Promesse »),

CORFU SOLAIRE, SAS au capital de 2 626 260,00 Euros, dont le siège social est à LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 2018 B 022 17, représentée par Sébastien FENET, Directeur Général en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés,

Et,

Toute société agissant en son nom pour la construction d'une Centrale Photovoltaïque.

A réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'une Centrale Photovoltaïque et notamment :

- Demande de permis de construire,
- Déclaration Préalable,
- Demande de Raccordement, demande d'autorisation d'exploiter,
- Autres autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la Centrale photovoltaïque,
- Et toute autre démarche, de toute nature, nécessaire à la mise en place d'une Centrale photovoltaïque.

Cette autorisation est valable pour toute la durée de la Promesse y compris en cas de prorogation de la Promesse.

Fait à : Sainte Christie Le : 06/04/2023

Pour valoir ce que de droit.

Signature(s) :

